

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST
UFI : WJX9-D0C7-N00J-F9QP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre
Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-
5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P102
Prévention:
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Élimination:
P501 Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	>= 25 - < 30
acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium	97489-15-1 307-055-2 01-2119489924-20	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique Acute Tox. 4; H302 > 60 % Eye Dam. 1; H318 > 15 % Eye Irrit. 2; H319 10 - 15 % Skin Irrit. 2; H315 > 10 %	>= 5 - < 10
amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	90622-74-5 292-477-9 01-2119489409-22	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	>= 5 - < 10
Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)	78330-20-8 02-2119549526-31	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 1 - 10 % Eye Dam. 1; H318 > 10 %	>= 1 - < 3
Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium	68891-38-3 500-234-8 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 5 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 10,0 %	>= 1 - < 3

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| En cas d'inhalation | : | Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|-------------------------------|
| Symptômes | : | Irritation |
| Risques | : | Pas d'information disponible. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison. |
|------------|---|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|--------------------------------|---|-----------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse résistant à l'alcool |
|--------------------------------|---|-----------------------------|

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : | On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux |

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
ethanol	Non attribuée	VLE 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m ³	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
ethanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	950 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	206 mg/kg

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	87 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	950 mg/m3
Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	2,8 mg/cm2
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	35 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	2,8 mg/cm2
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	2,8 mg/cm2
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,57 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,4 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	7,1 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	2,8 mg/cm2
Amides, C12-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4,16 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	73,4 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,09 mg/cm2
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	21,73 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,056 mg/cm2
Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	175 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	52 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,079 mg/cm2
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5830 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau		2500 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
ethanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	STP	580 mg/l
	intermittent release	2,75 mg/l
Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	Eau douce	0,04 mg/l
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Sédiment d'eau douce	9,4 mg/kg
	Sédiment marin	0,94 mg/kg
	Sol	9,4 mg/kg
	STP	600 mg/l
	intermittent release	0,06 mg/l
	Oral(e)	53,3 mg/kg

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Amides, C12-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	Eau douce	0,007 mg/l
	Eau de mer	0,0007 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,161 mg/kg
	Sol	0,28 mg/kg
	STP	830 mg/l
	intermittent release	0,024 mg/l
	Sédiment marin	0,0161 mg/kg
Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium	Eau douce	0,129 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4,835 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,4835 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	7,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	STP	10000 mg/l
	intermittent release	0,071 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: orange
Odeur	: caractéristique
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 28,6 °C
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: env. 10,1, 100 % à 20 °C
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-	: Donnée non disponible

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

octanol/eau

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 0,967 g/cm³ à 20 °C

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Composants:

éthanol

64-17-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 51 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): > 10.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium

97489-15-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Souris): > 2.000 mg/kg

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 500 - 2.000 mg/kg

DL50 oral (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.000 - 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

éthanol

64-17-5:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Résultat : Irritation de la peau

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

éthanol

64-17-5:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation légère des yeux

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Espèce : Lapin
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Espèce : Lapin

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

éthanol

64-17-5:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

éthanol

64-17-5:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : > 20 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 403

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : 1.730 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 408

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium

97489-15-1:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 200 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

Espèce : Souris
NOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Dermale

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

ethanol

64-17-5:

- | | | |
|---|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| | | CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 8.150 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| | | CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l
Durée d'exposition: 96 h |
| | | CL50 (Poisson): 11.200 mg/l |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| | | CE50 : 5.012 mg/l |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| | | CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: Pas d'information disponible. |
| | | CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l
Durée d'exposition: 168 h |
| | | CE50 : 4.432 mg/l |
| | | EC10 : 11,5 mg/l |
| | | EC10 : 280 mg/l |
| Toxicité pour les microorganismes | : | CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 11.800 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire |

Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts

97489-15-1:

- | | | |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9,81 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Scenedesmus subspicatus*): > 61 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : voir texte créé par l'utilisateur (*Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)): 600 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC:
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,36 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 470 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: *Eisenia fetida* (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222
BPL:oui

Amides, C12-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)

90622-74-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Brachydanio rerio*): > 1 - 10 mg/l
Méthode: ISO 7346/2

Toxicité pour les microorganismes : CE0 (*Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)): > 100 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,01 - 0,1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Leuciscus idus* (Ide mélanote)): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412

NOEC (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 12,5 mg/l

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

- Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 10 - 100 mg/l
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- CE50 (*Scenedesmus subspicatus*): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- EC10 (Algues): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (boue activée): 48 mg/l
Durée d'exposition: 17 h
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Danio rerio* (poisson zèbre)): 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
- CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (*Leuciscus idus* (Ide mélanote)): 10 - 100 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- NOEC (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- CL50 (*Brachydanio rerio* (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (*Brachydanio rerio* (poisson zèbre)): 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Poisson): 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 28 Tage
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia pulex* (Daphnie)): 7,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

	Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,27 mg/l Durée d'exposition: 21 d Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211
	CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h
	NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 Tage
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC : 0,95 mg/l Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	CE50 (Algues): 27,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance
	NOEC (Algues): 0,93 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	CE50 (Algues): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	NOEC (Algues): 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l Durée d'exposition: 16 h Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire Méthode: DIN 38412 BPL: oui
	EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l Durée d'exposition: 16 h Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 1 - 10 mg/l Espèce: Leuciscus idus (Ide mélanote)

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

NOEC: 0,14 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

NOEC: 0,2 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Poisson

NOEC: > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

CE50: 0,37 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

0,74 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

NOEC: 0,27 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 750 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

ethanol

64-17-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts

97489-15-1:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 78 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Inoculum: boue activée
Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 89 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 96,2 %
Durée d'exposition: 34 d
Méthode: OCDE ligne directrice 303A
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Demande Chimique en Oxygène : 1.510 mg/g
(DCO)

Carbone organique dissous : 322 mg/g
(COD)

Amides, C12-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)

90622-74-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 90 %
Méthode: OECD 301 E

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

Demande Biochimique en : 1.650 mg/g
Oxygène (DBO) Le temps d'incubation: 30 d

Demande Chimique en Oxygène : 2.500 mg/g
(DCO)

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 A

Type de Test: anaérobique
Résultat: Biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 41 d

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Méthode: OECD 301 D

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 93 %

Durée d'exposition: 28 d

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 285 mg/g
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 518 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

ethanol

64-17-5:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,32

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Evaluation : N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets : Le code européen des déchets
20 01 29*
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : 1993
IMDG : 1993
IATA : 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(éthanol)

IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(éthanol)

IATA : Flammable liquid, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR :
Code de classification : F1
Groupe d'emballage : III

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)
IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
No EMS Numéro : F-E, S-E
IATA
(Cargo) : Flammable liquid, n.o.s.
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2
Mise en danger significative de l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 26,26 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 - <15% agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Irrit. : Irritation cutanée
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet

TANET SR 13C 4X2 L EAST/WEST

WM 1112706

Numéro de commande: 0712706

Version 12.2

Date de révision 13.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Eye Irrit. 2	H319
Skin Irrit. 2	H315
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.
Sur la base de données d'essai.
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000002902